

Initiative Mathieu Blanc et consorts – Pour la suppression des jours-amende du Code Pénal Suisse (exercice du droit d'initiative du canton auprès de l'Assemblée Fédérale)

Texte déposé

L'introduction des jours-amende dans la partie générale du Code pénal suisse a constitué l'un des aspects majeurs de la révision de 2007.

Or, dès l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, des doutes importants ont été exprimés sur les effets de ce système. Ces doutes se sont métamorphosés en convictions et critiques vives émises par la plupart des procureurs, magistrats, et politiques : ce système n'est pas assez répressif et n'a aucun effet dissuasif ! La population semble également être largement opposée à un système répressif considéré comme trop laxiste.

Le 5 juin 2008 (!), les conseillers nationaux PLR Christian Lüscher et Isabelle Moret ont déposé au nom du groupe radical-libéral une initiative parlementaire qui demande de supprimer la peine pécuniaire ou de la rendre subsidiaire à la peine privative de liberté.

En avril 2012, le Conseil fédéral a adopté un message en vue de supprimer la peine pécuniaire avec sursis et de rétablir les courtes peines privatives de liberté pour augmenter l'effet dissuasif des peines.

En novembre 2012, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a chargé l'administration de lui soumettre un nouveau projet faisant entièrement disparaître les jours-amendes des sanctions prévues par le Code pénal ainsi qu'un rapport sur les effets de ces peines dites pécuniaires... Le 16 août 2013, la même commission a finalement estimé qu'elle soutenait le principe d'une réintroduction des courtes peines de prison mais qu'elle tenait à conserver le système des jours-amendes.

A la rentrée politique 2013, il faut constater que le projet avance de manière difficile. Alors que le système des peines pécuniaires semble faire la quasi-unanimité contre lui, rien ne bouge. Pendant ce temps, les criminels continuent d'être soumis à un système laxiste et le canton de Vaud, singulièrement ses villes, sont de moins en moins sûres malgré l'action efficace de la police.

Le groupe PLR au Grand Conseil vaudois considère que la discussion doit être relancée dans le sens d'une plus grande clarté et se prononce clairement pour une suppression totale des jours-amendes. En vue aussi du débat qui s'annonce aux Chambres fédérales, il souhaite que le canton de Vaud exerce son droit d'initiative sur le plan fédéral pour faire valoir son sentiment et son appréciation de la situation sécuritaire.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Mathieu Blanc
et 25 cosignataires*

Développement

M. Mathieu Blanc (PLR) : — Vous le savez, en 2007, une révision importante du Code pénal a introduit les jours-amende. Vous connaissez sans doute déjà tous cette institution qui a fait parler d'elle. Elle visait à supprimer les courtes peines privatives de liberté, notamment celles de moins de six mois. Dès le début, cette institution a été critiquée. Avant même que la révision n'entre en vigueur, un certain nombre de praticiens, de procureurs et d'avocats estimaient que ce système ne serait pas dissuasif. Je dois dire que la pratique leur a donné mille fois raison. Les critiques, loin d'avoir cessé, se sont plutôt amplifiées. On notera par exemple qu'en 2008, les jours-amende ont constitué près de 90% des peines prononcées par les tribunaux en matière pénale. Sur ces 90%, quasiment 85% des peines étaient prononcées avec sursis. Autant dire que ce système n'a pas d'effet dissuasif sur les délinquants.

Evidemment, comme il s'agit d'une révision du Code pénal suisse, vous me demanderez pourquoi en parler aujourd'hui devant le Grand Conseil ? Eh bien d'abord parce que nous avons la possibilité d'exercer un droit d'initiative auprès des chambres fédérales pour signaler quand quelque chose ne fonctionne pas. Mais aussi parce que nous voyons que les lenteurs sur ce sujet au niveau de l'Assemblée fédérales ont pris une tournure assez embêtante, voire dangereuse, pour la sécurité en Suisse. En 2008, le PLR, par le biais de Christian Lüscher et Isabelle Moret, avait déposé une initiative parlementaire. Ce n'est qu'au mois d'août de cette année que l'on revient, au niveau de la Commission des affaires juridiques du National, pour dire que l'on souhaite maintenir ces jours-amende — ce qui nous semble à nouveau être une mauvaise chose. Alors, du point de vue du PLR, le canton de Vaud est légitime pour mener aujourd'hui le débat, pour dire qu'il estime que la situation n'est plus tenable. Vous le savez, le canton de Vaud, malgré les efforts consentis par le Conseil d'Etat et la police pour assurer la sécurité, connaît une situation problématique. Lausanne a malheureusement obtenu le titre de la ville la moins sûre de Suisse. Sur cette base, le PLR demande aujourd'hui de supprimer ces jours-amende. Encore une fois, le canton de Vaud est légitime pour porter ce message dans le débat au niveau des chambres fédérales.

L'initiative, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.
